

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** MAIRIE D'AUBERVILLIERS

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Fourniture de denrées alimentaires pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2017 à 2019

**Type de marché de fournitures :** Achat

**Classification CPV** (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 15800000

**Lieu d'exécution et de livraison :** Différentes institutions communales de petite enfance, 93300 Aubervilliers

**Code NUTS :** FR106

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2017 à 2019.

Le prestataire doit pouvoir disposer de produits issus de la filière biologique, pour répondre aux objectifs de la collectivité qui souhaite engager les établissements petite enfance dans une démarche éco-responsable.

A titre indicatif, en 2015, la ville avait passé un marché de fourniture de denrées alimentaires décomposé en 5 lots. En cours d'exécution, les lots n°1 et 5 ont fait l'objet d'une non reconduction, à la suite de laquelle, la ville a décidé de relancer une nouvelle consultation en vue de choisir un prestataire capable de satisfaire à son besoin exprimé à travers ces deux lots.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les prix sont unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base, d'une part, du bordereau des prix unitaires (B.P.U) et, d'autre part, de devis pour les fournitures hors bordereau.

L'accord-cadre fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360:

Lot 1: mini 5 000euro(s) H.T maxi 10 000euro(s) H.T

Lot 5: mini 5 000euro(s) H.T maxi 18 000euro(s) H.T

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de chacun des lots.

Le montant maximum annuel fixé à chacun des lots ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

L'accord-cadre est passé pour une période allant de sa date de notification au 31 décembre 2017. Il est renouvelable 2 fois, par reconduction expresse, par périodes successives d'un an. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2019.

**Prestations divisées en lots :** oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Les modalités de sélection des candidatures figurent à l'article 8.1 du R.C.

**Marché réservé :** Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

- Le contenu et les modalités de la réponse attendue des candidats au moment du dépôt sont indiqués en détail à l'article 4.1 et 4.2 du règlement de consultation (R.C).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre, au vu des sous-critères indiqués en détail à l'article 8.3 du R.C (60 %)
- Le Prix, au vu du montant du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) (40 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 15 février 2017 à 16 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 90 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :** Le présent accord-cadre est passé selon le dispositif Marché Public Simplifié (MPS)

Définition du MPS :

Le dispositif national MPS permet aux TPE et aux PME de répondre aux marchés publics de façon simplifiée, avec son seul numéro SIRET. Il permet la mise à disposition automatisée d'informations, conformément au décret relatif aux mesures de simplification applicables aux marchés publics ne permettant pas aux acheteurs public de réclamer aux entreprises candidates, des documents accessibles gratuitement en ligne. Les acheteurs publics ne sont plus tenus de demander des documents qu'ils auraient déjà obtenus dans le cadre d'une précédente procédure d'attribution de marchés publics, à condition qu'ils soient encore valables.

But du MPS :

Le dispositif MPS est adapté pour aller vers le « tout dématérialisation », à savoir uniquement des réponses électroniques sans signature exigée lors du dépôt.

Utilisation du MPS :

L'utilisation du dispositif MPS est préférable mais pas obligatoire dans le cadre de la présente consultation. Elle est possible en :

\* Complétant le formulaire en ligne de candidature MPS. Le formulaire MPS est pré-rempli grâce au numéro SIRET, il est modifiable et comprend :

- une reprise des données d'identité, de capacités connus de l'administration ;
- les déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations ;
- les engagements sur l'honneur règlementaires ;
- la déclaration du groupement d'entreprise (co-traitance).

SOURCES: INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, DILA, SAE

\* Envoyant électroniquement votre offre technique et financière et les éventuels compléments de candidatures demandés à l'article 4.2 1° R.C.

Les offres devront contenir les éléments suivants (cf. détail à l'article 4.3 du R.C) :

- L'Acte d'Engagement (A.E), un par lot ;
- Le B.P.U, un par lot, annexe à l'A.E ;
- Attention : Ne pas faire apparaître de références, codes interne.... sur le B.P.U.
- Le D.Q.E, un par lot ;
- Les fiches produits ;
- Une note environnementale ;
- Un R.I.B.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis ci-avant, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier
- Une audition programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur offre technique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du R.C et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 janvier 2017**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :**

Mme Anne RAYNAL , Direction de la Petite Enfance, 31-33, rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 53 09, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

M. Ahmed MATAICH , Direction des Achats et de la Commande Publique - Service Marchés Publics, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers - cedex, tél. : 01 48 39 52 40, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers - cedex, tél. : 01 48 39 52 51, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers - cedex, tél. : 01 48 39 52 51, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Informations complémentaires :**

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidat, selon les modalités suivantes :

Obtention du D.C.E. sous format dématérialisé :

Les entreprises peuvent télécharger directement et de préférence le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>

Modalités de demande du D.C.E. sous format papier :

- par courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr) (indiquer le nom du dossier et les coordonnées de la société) ;
- par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex ;
- sur place, à la même adresse, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
- par télécopie : au 01 48 39 51 85.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 98, courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**Détails d'introduction des recours :** Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

**Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 Viande fraîche de boucherie

Le descriptif technique des prestations ainsi que les attentes du pouvoir adjudicateur sont indiquées au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ainsi que le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P).  
C.P.V. - : Objet principal : 15110000

Lot(s) 2 Tous types de surgelés divers

Le descriptif technique des prestations ainsi que les attentes du pouvoir adjudicateur sont indiquées au C.C.T.P ainsi que le C.C.A.P.

C.P.V. - : Objet principal : 15896000